

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-14-3

14^{ème} Commission

Commission Agglomération de Mulhouse

Service instructeur

Pôle gestion du domaine et finances

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

RÉHABILITATION DE L'OUVRAGE D'ART DIT PONT DE RIEDISHEIM ALIAS PONT DU TIVOLI À MULHOUSE - RD 56- CONVENTION FINANCIÈRE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la convention financière relative au projet de réhabilitation des superstructures du pont PO589 dit pont de Riedisheim, permettant de franchir les infrastructures ferroviaires 115 000 et 124 000 au niveau de la gare de Mulhouse dans le cadre d'une opération urgente d'entretien spécialisé.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA), envisage des travaux de réhabilitation de l'ouvrage d'art PO589 dont elle est propriétaire.

Ce dernier, mis en service en 1931, permet à la RD56 de franchir les infrastructures ferroviaires N°115 000 et N°124 000 au niveau de la gare de Mulhouse.

Les dernières inspections de l'ouvrage ayant mis en exergue plusieurs pathologies structurelles, il est devenu nécessaire et urgent de conduire une opération d'entretien spécialisé, destiné à ralentir les phénomènes observés.

Le procès-verbal de récolement en date du 17 octobre 1994 précise les caractéristiques propres à l'ouvrage, sa gestion, ainsi que la répartition financière des dépenses d'entretien de façon tripartite, entre la CeA, la ville de Mulhouse et SNCF Réseau.

La présente convention vient rappeler pour cette opération le principe de maîtrise d'ouvrage portée par la CeA, qui assurera le préfinancement et bénéficiera du FCTVA.

Le coût global estimatif des travaux pour ce projet s'élève à 300 214.05 € HT soit 360 256,86 € TTC dont la participation des partenaires financiers s'établit comme suit :

- 155 635,84 HT pour la CeA au titre des travaux concernant les joints de chaussée et la couche de roulement, y compris le décroustage des enrobés amiantés ;

- 37 404,87 € HT pour la ville de Mulhouse au titre des travaux concernant les joints de trottoir, le revêtement de trottoir ;
- 107 173,34 € HT, pour SNCF Réseau au titre des travaux concernant l'étanchéité et les éléments de structure.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention jointe en annexe au présent rapport, à conclure avec la Ville de Mulhouse et SNCF Réseau dans le cadre du projet de réhabilitation des superstructures du pont PO589, dit « pont de Riedisheim », permettant le franchissement des infrastructures ferroviaires 115 000 et 124 000 ;
- De m'autoriser à la signer et le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- De noter que les recettes relatives à ce projet seront créditées sur le Programme P086, Chapitre 13, Fonction 843, Natures 13248 pour la Ville de Mulhouse ;
- De noter que les recettes relatives à ce projet seront créditées sur le Programme P086, Chapitre 13, Fonction 843, Natures 1328 pour SNCF Réseau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY